



Joël MOTTIER

Président de la Fédération

Assurance CFE-CGC

president.assurance@cfecgc.fr

06.79.29.63.73

“ **Obliger les assureurs à payer ces sommes reviendrait à les mettre en péril, en difficulté insurmontable.** ”

COVID19

LA PROFESSION NE DOIT PAS ÊTRE LA VICTIME !

La crise actuelle qui bouscule notre secteur d'activité, le malmène, nous pousse à réfléchir et réagir aux meilleures réponses et aussi au rôle que les assureurs doivent jouer demain dans notre société.

Personne n'imaginait hier seulement que les assureurs puissent être attaqués pour un reproche de non garantie suites aux conséquences d'une pandémie mondiale.

Le coût exorbitant d'un tel risque en France (estimé à ~60 Md€ pour le moment,) n'a jamais été prévu dans les contrats de pertes d'exploitation, hormis chez deux acteurs de la profession et sur un nombre de clients extrêmement faible.

Obliger les assureurs à payer ces sommes reviendrait à les mettre en péril, en difficulté insurmontable, alors même qu'aucun euro de cotisation n'a été encaissé pour ce risque. **L'effondrement des sociétés d'assurances ne profiterait à personne. Sans assurance, plus d'économie possible. Et ce sans même parler des 230.000 emplois salariés ou indépendants concernés.** Rappelons au passage qu'un professionnel sur deux n'a pas souscrit la garantie pertes d'exploitation.

La profession de l'assurance a déjà décidé d'engager 3,2 Md€ à destination des clients et de l'économie, et pris une kyrielle de mesures d'assouplissement.

LES SALARIÉS NE SONT PAS DES SOUFFRE-DOULEURS !

Beaucoup d'entre nous sont sur le front, au quotidien, pour régler les indemnités journalières, les capitaux décès, ... et trouver dans la mesure de leurs moyens l'accompagnement de nos clients dans cette catastrophe sanitaire.

De son côté, Djamel Souami, le président de l'UDAP (Syndicat des cadres de direction au sein de la fédération CFE-CGC de l'Assurance) étant également président du CTIP (la fédération professionnelle des institutions paritaires de prévoyance), a impulsé une démarche nationale visant à garantir le maintien des garanties santé-prévoyance des salariés mis en chômage partiel. Ce sujet est désormais porté par François Hommeril, notre président confédéral, au nom des 5 confédérations de salariés représentatives.

30 avril 2020

Le gouvernement a été saisi le 24 avril et il étudie cette question essentielle de notre protection sociale complémentaire, qui concerne aujourd'hui plus de 10 millions de salariés ! Gageons qu'elle portera ses fruits très prochainement.

Bien d'autres initiatives sont prises dans chacune de nos sociétés et mutuelles pour aider les Français. Mais au regard de l'ampleur de cette crise, sanitaire, économique et sociale, systémique, seul l'Etat est en capacité de faire face. D'ailleurs, autour de nous, aucun pays dans le monde n'a trouvé la solution miracle.

C'est dans ce contexte, que certains médias grand public mènent une charge violente contre notre profession. Les français n'ont pas besoin d'une excitation collective qui ne règlera en rien le problème, sauf à laisser penser que les assureurs devraient payer. Mais avec quel argent ? Ceux-là confondent le chiffre d'affaires – conséquent concernant l'activité d'assurance – et le résultat net, oubliant au passage que les primes servent à payer des sinistres. Démagogie ou ignorance ? Ceux-là seraient-ils d'accord pour que leurs comptes d'assurance-vie soient ponctionnés pour indemniser les pertes d'exploitation ? Certainement pas. C'est un leurre.

Pour autant, il nous faut savoir entendre les voix sincères qui se sont élevées et surtout comprendre le désarroi réel de certaines professions qui sont dans la tourmente.

C'est à cela qu'a répondu Thomas Buberl, le patron d'AXA monde, en proposant à la profession et à nos autorités de tutelle la mise en place d'une garantie pandémie, dans la même veine que notre système de remboursement des catastrophes naturelles qui a fait ses preuves à la grande satisfaction des assurés depuis de nombreuses années

Certes, ce dispositif est très ambitieux, mais la gravité de la situation montre à quel point le besoin de protection est grand. S'il était adopté, il ne pourrait évidemment répondre efficacement qu'à une pandémie future, mais il permettrait aux assureurs et à l'état de jouer pleinement ce rôle d'amortisseur et de soutien financier, qui manque à notre pays aujourd'hui.

La Fédération CFE-CGC de l'Assurance soutien ce projet de place, parce qu'il est cohérent, nécessaire, prévoyant, et qu'il obéit aux règles de mutualisation, qui sont la base du fonctionnement du système assurantiel.

En attendant que ce projet voit le jour, les salariés de l'assurance et nos représentants sont mobilisés au service de leur clientèle, et sur les conditions sanitaires du déconfinement de tous les salariés, en espérant sa réussite de la reprise économique de notre pays.

Prenez soin de vous.